

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction de la gestion
du personnel

Bureau du personnel officier

**Arrêté du 28 février 2013 portant nomination au grade d'aspirant
à titre temporaire dans la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ1304696A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4134-2, R. 4131-8 et R. 4131-10;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu le décret n° 2008-947 du 12 septembre 2008 fixant certaines dispositions applicables aux élèves militaires des écoles militaires d'élèves officiers de carrière, notamment son article 2;

Vu l'arrêté du 27 juillet 2011 fixant l'organisation générale de la scolarité des élèves admis à l'École des officiers de la gendarmerie nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2012:

Ponsard Clément.

Guerin Marie.

Bourez Guillaume.

Dumont Saint Priest Paul.

Moles Thomas.

Gauci Anthony.

Agez Cécilia.

Klein Marion.

Roy Kévin.

Escudier Florie.

Bernachot Anne-Sophie.

Beck Clément.

Moquet Claire.

Gillet Marlène.

Peseux Gabrielle.

Perraudeau Martin.

Rouault Gaëlle.

Bossert Sandra.

Samson Jean-Philippe.

Charras Cécile.

Escalin Erika.

Pernelle Léa.
Haudegond Magali.
Pustelniak (Pierre-Mathieu).
Barbuto Laura.
Caillier Sébastien.
Bufflier Marc-Étienne.
Lakehal Stéphanie.
Malet Damien.
Mézière Stéphanie.
Dantec Ludovic.
Albinet Armand.
Hatté Émilie.
Nègre Élodie.
Kippeurt Adrien.
Morda Mathieu.
Malbranche Florent.
Zymelka Nicolas.

Article 2

Le personnel suivant, inscrit sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme ou titre conférant le grade de master ou d'un diplôme ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I (OG UNIV), est nommé au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 17 septembre 2012 :

Jean Axel.

Article 3

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur titres d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux titulaires d'un diplôme conférant le grade de master (OG TITRES), sont nommés au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2012 :

Curci Jean-Yves.
Sichaumette Damien.
Chidiac Fayçal.
Dubois Rémi.
Retailleau Julien.

Article 4

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou diplôme reconnu équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OG SD), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 2 août 2012 :

Olier Franck.
Jeanmaire-Dit-Quartier Cédric.
Grosso Christophe.
Polion Sébastien.
Zimmer François.

Article 5

Les personnels suivants, inscrits sur la liste des candidats admis au concours sur épreuves d'admission à l'École des officiers de la gendarmerie nationale ouvert aux sous-officiers de carrière de gendarmerie titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau II, d'un titre ou diplôme reconnu équivalent à ces derniers ou d'un titre professionnel dont la liste est établie par arrêté du ministre de l'intérieur (OG SD), sont nommés, pour la durée de la formation initiale, au grade d'aspirant à titre temporaire à compter du 6 août 2012 :

Damm Sacha.
Menino Daniel.
Billiou Guillaume.
Payage Alexandre.
Curé Philippe.
Boucher Guillaume.
Legrand Frédéric.
Keraudran Yoann.
Dinand Nicolas.
Gérard Arnaud.
Luziole Vanessa.
Petresco Michaël.
Trentin Stéphane.
Leveugle Daniel.
Daliphard Joseph.
Hopquin Pierre-Johan.
Fremont Philippe.
Caron Maïté.
Grodecœur Rémi.
Conti Gabriel.
Valverde Philippe.
Damache Nordine.
Barnoud Cyril.
Guiry Sébastien.
Condette Robin.
Château Marc.
Andreani Eddy.
Gil Boris.
Bordenave Benoît.
Coquelin Jérémie.
Chambert Cédric.
Delaitre Olivier.
Popiela Jérôme.
Gourret Céline.
Roulléau Éric.
Jeanne Jennifer.
Cubel Julien.
Matheron Aurélien.
Wieder Ludivine.
Rigaill Sébastien.
Gambini Cyrill.

Cousture Séverine.
Diaz David.
Ballier Florian.
Soulary Romain.
Canitrot Jean-David.
Lahrifi Lalla.
Delanoy Delphine.
Gallet Arnaud.
Houillot Pierre.

Article 6

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté du 22 octobre 2012 portant nomination au grade d'aspirant à titre temporaire dans la gendarmerie nationale.

Article 7

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 février 2013.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
J. DELPONT